



Déclaration liminaire - CTSD du 22 janvier 2021

M. l'IA-DASEN de la Loire,

Nous nous retrouvons ce jour pour la répartition des moyens dans le département. Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré : l'UNSA Éducation dénonçait déjà ces choix l'an passé. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements. Parent pauvre de l'Education Nationale, ce ne sont pas les 100 postes offerts à l'académie de Lyon qui permettront de réduire la tension dans les établissements du second degré. Ces choix complexifient d'années en années l'organisation des établissements, font obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoutent de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. Elle entérine les carences du système en matière de formation à la mise en œuvre du principe de laïcité mettant ainsi en évidence le fossé entre les propos fermes sur la laïcité et les moyens dédiés effectivement sur le terrain pour faire vivre ce principe. Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin. Enfin, ces mesures viennent empêcher la mise en œuvre sereine des réformes, qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle. Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Nous constatons également l'augmentation du ratio HSA / HP dans beaucoup d'établissements, ce qui alourdit la charge de travail de certains enseignants, tout en fragilisant la situation des autres, ceci dans une situation sanitaire très difficile. Afin de pouvoir expliquer la répartition des moyens, malgré tout, nous aurions besoin des certains éléments de votre part. Quels sont les critères de répartition qui ont été retenus ? Est-ce expliqué en partie, pour les collèges, au classement de ceux-ci suivant leur IPS ? Dans ce cas nous aurions besoin de celui-ci et du classement des collèges en lien avec lui. Pour les lycées, l'APM a nettement diminué. Quelle en est également la raison ? Nous avons besoin de cette transparence pour répondre aux incertitudes de vos agents.